

Décision

Générale

colonial

Décision n° 92 PERSONNEL AI TOCHTONE.

n° 92

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO
n° 2 du 28/02/1947

Date de publication
31 janvier 1947

Date du numéro
28 février 1947

TEXTE INTÉGRAL

Bachir Guedi, planton 1er échelon, affecté au service judiciaire, est reclassé 2 échelon, pour compter du 18 mai 1911. L'intéressé conserve, dans son nouvel échelon, une ancienneté de 4 mois. Ahmed Hersi, planton 1er échelon, affecté au service des informations, est reclassé 1er échelon, pour compter du 1er janvier 1946. L'intéressé conserve, dans son nouvel échelon, une ancienneté de 6 mois. Idriss Barre, planton 1er échelon, affecté au service des informations, est reclassé 3' échelon, pour compter du 1er septembre 1946, sans ancienneté. Youssouf Bogare, planton 1er échelon, affecté au service des P. T. T., conserve, pour compter du 1er septembre 1946, une ancien noté de 1 an et 4 mois dans son échelon. Galib Balah, planton 1er échelon, affecté au service des contributions directes, est reclassé 23 échelon, pour compter du 1er janvier 1945. L'intéressé conserve dans son nouvel échelon une ancienneté de 1 an et 7 mois. Ismaël Arde, infirmier 3° échelon, affecté à l'hôpital colonial de Djibouti, est reclassé 4* échelon, pour compter du 1er mars 1946. L'intéressé conserve dans son nouvel échelon, une ancienneté de 7 mois. Guedi Bahadoué, planton 13' échelon, affecté au service judiciaire, est reclassé 2 échelon, pour compter du 1er janvier 1946. Rappels d'ancienneté épuisés.